

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 25 septembre 2007 à 20 h 30, à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

Commissaires :

Mesdames :

Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon-Poulin, Marie-Claire Giguère, Denise Girard, Hélène-Marie Girard, Colette Larose, Nicole Leblanc, Chantal T. Renaud et Thérèse Richard De Nitto

Messieurs :

Claude Denis, Alain Dépatie, Pierre Dominique, Alain Filion, Normand Héroux, Jean Létourneau, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau et Jacques Séminaro

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

Commissaires représentant les parents :

Du primaire: Monsieur Michel Parent
Du secondaire : Monsieur Normand G. Gravel

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Denis Roy, directeur général
Monsieur André Byette, directeur général adjoint
Madame Monique Guillet, directrice générale adjointe
Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, secrétaire générale
Madame Nicole Breault, directrice du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
Madame Lucie Demers, directrice du Service des technologies de l'information
Madame Jocelyne Hébert, directrice du Service des ressources matérielles
Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaire
Monsieur Louis Gendron, directeur du Service des ressources éducatives
Monsieur Denis Sylvestre, directeur du Service des finances et de l'approvisionnement
Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 30.

8-CC-2007-2008

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean Létourneau que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts et modifications suivants :

6.3 - *Changement de composition du conseil d'établissement de l'école Les Petits-Castors*

10.2 - *Approbation du budget initial 2007-2008 d'un établissement*

13.1 - (correction du titre) *Contrat de services entre la société Alcan et la Commission scolaire Marie-Victorin*

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2007
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2007
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
 - 5.2 Évaluation du rendement du directeur général
 - 5.3 Offre de services au primaire
 - 5.4 Refus de la misère
6. Affaires du Secrétariat général
 - 6.1 Secrétariat général - Composition du conseil d'établissement de l'École régionale du Vent-Nouveau
 - 6.2 Demande de révision de décision pour l'élève J.B.
 - 6.3 Changement de composition du conseil d'établissement de l'école Les Petits-Castors
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
 - 10.1 Autorisation pour signature des chèques et effets bancaires
 - 10.2 Approbation du budget initial 2007-2008 d'un établissement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

11. Affaires du Service des ressources matérielles
11.1 Liste des projets à caractère physique 2008-2009
12. Affaires du Service des technologies de l'information
12.1 Renouvellement des contrats pour l'acquisition des ordinateurs et moniteurs
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
13.1 Contrat de services entre la société Alcan et la Commission scolaire Marie-Victorin
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

9-CC-2007-2008

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
28 AOÛT 2007**

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2007 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

10-CC-2007-2008

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 11 SEPTEMBRE 2007**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Dominique que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 septembre 2007 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Cinq personnes ont pris la parole. Des documents ont été déposés par des parents de l'école Tourterelle au sujet du bulletin scolaire.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période du 29 août au 25 septembre 2007.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

11-CC-2007-2008

ÉVALUATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin a mis en œuvre un processus d'évaluation du directeur général conformément à l'article 25 du Règlement concernant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin accorde au directeur général un boni au rendement correspondant à l'évaluation réalisée conformément à l'article 26 du Règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nicole Leblanc :

D'accorder au directeur général, monsieur Denis Roy, un boni au rendement conformément aux articles 24 à 27 du Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires.

Le commissaire Sylvain Lévesque demande le vote :

POUR : 16 CONTRE : 1 ABSTENTION : 3

**** Le commissaire Alain Filion est absent lors du vote ****

Adoptée à la majorité

OFFRE DE SERVICES AU PRIMAIRE

CONSIDÉRANT les résultats du sondage sur l'offre de services de la Commission scolaire Marie-Victorin effectué, en mai 2007, auprès des parents d'écoles primaires, par la firme Ad Hoc recherche, à la demande de la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la firme de sondage dans son rapport ;

CONSIDÉRANT les stratégies de communication actuellement mises en œuvre par le secteur des communications de la Commission scolaire, avec la collaboration des comités de promotion de l'école publique, des écoles primaires et secondaires et du Comité des rassemblements ;

CONSIDÉRANT l'adéquation entre les stratégies de communication de la Commission scolaire Marie-Victorin et les recommandations formulées par Ad Hoc recherche ;

CONSIDÉRANT l'importance des programmes particuliers dans les critères de choix d'une école primaire ou secondaire ;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

CONSIDÉRANT que les projets ou programmes particuliers s'inscrivent dans le cadre du projet éducatif d'une école ;

CONSIDÉRANT que l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule qu'il est de la juridiction du conseil d'établissement d'adopter le projet éducatif de l'école ;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité sur l'offre de services au primaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand G. Gravel :

- 1° De recommander aux directions d'établissement et aux conseils d'établissement d'explorer la pertinence de mettre en place des projets particuliers ou des programmes particuliers, accessibles au plus grand nombre, en vue de toujours bonifier notre offre de services afin de répondre aux besoins et attentes tant de leur clientèle que de celle de l'ensemble du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin;
- 2° De demander à la Direction générale de transmettre la présente résolution à toutes les directions d'écoles et à tous les conseils d'établissement ;
- 3° De recommander que la réalisation des plans de communication et de promotion de l'école publique de la Commission scolaire Marie-Victorin se poursuive, en tenant compte des recommandations formulées par le comité sur l'offre de services au primaire et par Ad hoc recherche.

La commissaire Colette Larose propose l'amendement suivant :

Au point 1, formulation suivante : ... afin de répondre aux besoins et attentes ~~tant de leur clientèle que de leur clientèle et possiblement de celle de l'ensemble du territoire de la Commission scolaire Marie Victorin.~~

La présidente demande le vote sur l'amendement :

POUR : 6 **CONTRE 15** **ABSTENTION : 0**

L'amendement est rejeté à la majorité

Le commissaire Jean-Claude Rousseau propose les deux amendements suivants :

1- L'ajout, après le 4^e considérant, du paragraphe suivant :

CONSIDÉRANT l'importance accordée par les parents à l'encadrement des élèves;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

2- L'ajout suivant au point 1°,
... la pertinence de mettre en place *des mesures efficaces
d'encadrement*, des projets particuliers ...

La présidente appelle le vote sur cette proposition d'amendement:

POUR : 3 CONTRE :14 ABSTENTION : 4

Cette proposition d'amendement est rejetée à la majorité

12-CC-2007-2008

OFFRE DE SERVICES AU PRIMAIRE

CONSIDÉRANT les résultats du sondage sur l'offre de services de la Commission scolaire Marie-Victorin effectué, en mai 2007, auprès des parents d'écoles primaires, par la firme Ad Hoc recherche, à la demande de la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la firme de sondage dans son rapport ;

CONSIDÉRANT les stratégies de communication actuellement mises en œuvre par le secteur des communications de la Commission scolaire, avec la collaboration des comités de promotion de l'école publique, des écoles primaires et secondaires et du Comité des rassemblements ;

CONSIDÉRANT l'adéquation entre les stratégies de communication de la Commission scolaire Marie-Victorin et les recommandations formulées par Ad Hoc recherche ;

CONSIDÉRANT l'importance des programmes particuliers dans les critères de choix d'une école primaire ou secondaire ;

CONSIDÉRANT que les projets ou programmes particuliers s'inscrivent dans le cadre du projet éducatif d'une école ;

CONSIDÉRANT que l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule qu'il est de la juridiction du conseil d'établissement d'adopter le projet éducatif de l'école ;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité sur l'offre de services au primaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand G. Gravel :

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

- 1° De recommander aux directions d'établissement et aux conseils d'établissement d'explorer la pertinence de mettre en place des projets particuliers ou des programmes particuliers, accessibles au plus grand nombre, en vue de toujours bonifier notre offre de services afin de répondre aux besoins et attentes tant de leur clientèle que de celle de l'ensemble du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin;
- 2° De demander à la Direction générale de transmettre la présente résolution à toutes les directions d'écoles et à tous les conseils d'établissement ;
- 3° De recommander que la réalisation des plans de communication et de promotion de l'école publique de la Commission scolaire Marie-Victorin se poursuive, en tenant compte des recommandations formulées par le comité sur l'offre de services au primaire et par Ad hoc recherche.

La présidente appelle le vote sur la résolution principale :

POUR : 19 CONTRE ; 0 ABSTENTION : 2

**** Monsieur Pierre Dominique demande de consigner le résultat du vote au procès-verbal. Tous les commissaires présents ont voté POUR, à l'exception de Madame Colette Larose et Monsieur Jean-Claude Rousseau qui se sont abstenus. ****

Adoptée à l'unanimité

13-CC-2007-2008

REFUS DE LA MISÈRE

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale du « Refus de la Misère » est décrétée par l'ONU;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin se mobilisent afin de tenir des activités lors de la semaine du « Refus de la Misère » qui a lieu du 15 au 20 octobre 2007;

CONSIDÉRANT que les animateurs et animatrices de services d'animation spirituel et d'engagement communautaire participent activement à la Journée mondiale dans les écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que de nombreux élèves de tous les ordres d'enseignement vivront des activités en lien avec le refus de la misère dans un but de sensibilisation;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin a pour rôle de supporter la dynamique locale;

CONSIDÉRANT la participation active des élèves de la Commission scolaire Marie-Victorin lors des activités de la Journée mondiale de Refus de la misère qui aura lieu le 17 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que des élèves de la Commission scolaire Marie-Victorin participent à la Nuit des Sans-abri qui aura lieu le 19 octobre 2007;

CONSIDÉRANT l'apport de la Commission scolaire Marie-Victorin dans la mise en place de conditions visant le refus de la misère;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin proclame son refus de la misère;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gagnon-Poulin :

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin appuie les organismes participants dans leur initiative de mobilisation des forces vives du territoire dans cette campagne de Refus de la Misère;

QUE le Conseil des commissaires adopte la proclamation « Refus de la misère » :

- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux enfants qui manque d'énergie pour apprendre parce qu'ils manquent de nourriture à la maison;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux parents qui manquent de ressources pour arriver à remplir leurs responsabilités correctement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes et aux familles incapables de se loger convenablement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant la détresse de celles et de ceux qui n'arrivent pas à se trouver un travail suffisamment payant pour s'assurer une vie décente;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes seules ou aux personnes handicapées qui sont laissées pour compte et qui sont exclues de la vie sociale normale;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les préjugés qui sont véhiculés par les discours de certains médias, par les gestes de certains gouvernements ou par les paroles de certains de nos concitoyens;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant des politiques ou des programmes qui enfoncent davantage les personnes dans la précarité ou la détresse économique;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant le fait que des milliers de personnes perdent leur dignité de citoyennes et de citoyens parce que leurs droits fondamentaux sont bafoués;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

- Refuser la misère, c'est poser des gestes quotidiens dans nos milieux de vie qui changent vraiment le cours des choses pour les personnes les plus vulnérables;
- Refuser la misère, c'est reconnaître et supporter les efforts que font les personnes démunies pour améliorer leur sort;
- Refuser la misère, c'est se mobiliser toutes et tous devant l'injustice et devant l'exclusion de nos frères et sœurs;
- Refuser la misère, c'est refuser de baisser les bras tant qu'il y aura des personnes dont la dignité et la qualité de vie seront menacées par la pauvreté et l'exclusion.

Adoptée à l'unanimité

14-CC-2007-2008

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE
RÉGIONALE DU VENT-NOUVEAU**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin, par sa résolution 50-CC-2006-2007, a modifié son plan triennal des immeubles en y ajoutant l'École régionale du Vent-Nouveau;

CONSIDÉRANT que l'École régionale du Vent-Nouveau reçoit des élèves dès l'année scolaire 2007-2008;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à chaque école d'être dotée d'un conseil d'établissement et ce, avant le 30 septembre de chaque année scolaire;

CONSIDÉRANT la consultation des groupes concernés par la composition d'un nouveau conseil d'établissement;

IL EST PROPOSÉ par Madame Francine Chabot :

QUE la composition du conseil d'établissement de l'École régionale du Vent-Nouveau soit la suivante:

- Quatre (4) parents;
- Deux (2) enseignants;
- Un (1) professionnel non enseignant (PNE);
- Un (1) personnel de soutien;
- Deux (2) membres de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

15-CC-2007-2008

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION POUR L'ÉLÈVE J.B.

CONSIDÉRANT que l'élève adulte J.B. a déposé une demande de révision de la décision prise par la direction du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau à l'effet de l'expulser de ce centre;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité formé de commissaires et de la présidence;

CONSIDÉRANT que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le mercredi 19 septembre 2007 ;

CONSIDÉRANT que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de faire valoir leur point de vue dans cette affaire;

CONSIDÉRANT les recommandations de ce comité;

IL EST PROPOSÉ par Madame Francine Chabot :

De maintenir la décision prise par la direction du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau à l'effet d'expulser l'élève J.B. de ce centre.

Adoptée à l'unanimité

16-CC-2007-2008

CHANGEMENT DE COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE LES PETITS-CASTORS

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil provisoire de la Commission scolaire Marie-Victorin de la résolution n° 166-1998-CP, modifiée par la résolution n° 48-CC-2000-2001;

CONSIDÉRANT la demande de modification de composition faite par l'école Les Petits-Castors;

CONSIDÉRANT que la consultation des groupes concernés a été dûment effectuée;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzanne Gagnon-Poulin :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

QUE la composition du conseil d'établissement de l'école Les Petits-Castors soit la suivante :

- Cinq (5) parents;
- Quatre (4) enseignants;
- Un (1) représentant du service de garde;
- Deux (2) membres de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

17-CC-2007-2008

AUTORISATION POUR SIGNATURE DES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT la tenue d'élections scolaires le 4 novembre 2007;

CONSIDÉRANT l'article 160 de la *Loi sur les élections scolaires*;

CONSIDÉRANT la proclamation d'élection qui devrait avoir lieu le 9 novembre 2007;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 10.2-CC-1998 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 2 juillet 1998, la signature de la présidence ou de la vice-présidence du Conseil des commissaires, et celle du directeur général ou du directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement sont requises pour les chèques et effets bancaires;

CONSIDÉRANT qu'à compter de la proclamation d'élection, le 9 novembre 2007, la présidence et la vice-présidence actuelles du Conseil des commissaires ne peuvent plus exercer leurs fonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Denise Girard :

QUE le Conseil des commissaires désigne le directeur général, la secrétaire générale et le directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement comme signataires des chèques et des effets bancaires et que deux de ces signatures soient requises, à compter du 9 novembre 2007 et jusqu'à ce que le Conseil des commissaires ait procédé à la nomination de la présidence et de la vice-présidence du Conseil, après la proclamation de l'élection.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

18-CC-2007-2008

APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2007-2008 D'UN ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin doit approuver le budget des établissements conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT que l'école Pierre-Brosseau a présenté sa répartition budgétaire conformément aux instructions émises et que celle-ci a fait l'objet de résolution d'acceptation du conseil d'établissement ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean Létourneau :

QUE le Conseil des commissaires approuve le budget de l'école Pierre-Brosseau.

Adoptée à l'unanimité

19-CC-2007-2008

LISTE DES PROJETS À CARACTÈRE PHYSIQUE 2008-2009

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires à sa réunion du 25 septembre 2007;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Dominique :

QUE le Conseil des commissaires accepte la liste des projets à caractère physique 2008-2009.

Adoptée à l'unanimité

20-CC-2007-2008

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS POUR L'ACQUISITION DES ORDINATEURS ET MONITEURS

CONSIDÉRANT l'article 5.4.2 de la Politique d'achat de la commission scolaire stipulant les cas de dispense d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a procédé à l'appel d'offres public 26000603 le 3 novembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE la firme Inso a été retenue car elle a présenté la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT l'importance des critères de continuité et d'uniformité du parc d'ordinateurs pour compléter les installations dans les classes et laboratoires des établissements de la commission scolaire;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

13

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

CONSIDÉRANT QUE les coûts des nouveaux ordinateurs sont égaux ou inférieurs à ceux obtenus dans la soumission de Inso déposée en novembre 2006;

CONSIDÉRANT les règles budgétaires ministérielles 2007-2008 au regard de l'allocation pour les ordinateurs à des fins pédagogiques;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Séminaro :

QUE le contrat pour l'acquisition des ordinateurs et des moniteurs avec la firme Inso soit prolongé pour une année additionnelle se terminant le 29 novembre 2008 et ce, aux mêmes conditions que celles mentionnées dans l'appel d'offres 26000603.

QUE le directeur général et la directrice du Service des technologies de l'information soient autorisés à signer les contrats et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

**CONTRAT DE SERVICES ENTRE LA SOCIÉTÉ ALCAN ET LA
COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT QUE les Services aux entreprises de la Commission scolaire Marie-Victorin furent mandatés, en 2004, pour mettre en œuvre une école internationale en Chine et coordonner les activités nécessaires afin de soutenir la démarche de la société Alcan et d'assurer la réussite du projet et des élèves ;

CONSIDÉRANT QUE la société Alcan désire poursuivre sa collaboration avec la Commission scolaire Marie-Victorin afin de continuer à offrir des services éducatifs aux enfants de leur personnel expatrié;

CONSIDÉRANT QUE les termes du présent contrat sont identiques au contrat signé avec Éducation internationale il y a 3 ans;

CONSIDÉRANT QU'Éducation internationale n'est plus un intermédiaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Denise Girard :

QUE le Conseil des commissaires approuve le projet de renouvellement de l'entente avec Alcan;

QUE le directeur général soit autorisé à signer cette entente.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

14

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

La commissaire Colette Larose propose l'amendement suivant :

Que le dernier paragraphe se lise comme suit : **QUE** le directeur général soit autorisé à signer cette entente, *une fois que les modalités prévues à l'article 4.1 du contrat auront été convenues.*

La commissaire Denise Girard accepte d'intégrer cette proposition d'amendement à la proposition principale.

La commissaire Lucie Désilets propose ensuite les amendements suivants :

- Retrait du 3^e CONSIDÉRANT
- Remplacement du terme « renouvellement » par « contrat de services » afin que le 1^{er} paragraphe se lise comme suit :

QUE le Conseil des commissaires approuve le projet de *contrat de services entre la société Alcan et la Commission scolaire Marie-Victorin;*

La commissaire Denise Girard accepte ces amendements.

21-CC-2007-2008

CONTRAT DE SERVICES ENTRE LA SOCIÉTÉ ALCAN ET LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT QUE les Services aux entreprises de la Commission scolaire Marie-Victorin furent mandatés, en 2004, pour mettre en œuvre une école internationale en Chine, et coordonner les activités nécessaires afin de soutenir la démarche de la société Alcan et d'assurer la réussite du projet et des élèves ;

CONSIDÉRANT QUE la société Alcan désire poursuivre sa collaboration avec la Commission scolaire Marie-Victorin afin de continuer à offrir des services éducatifs aux enfants de leur personnel expatrié;

CONSIDÉRANT QU'Éducation internationale n'est plus un intermédiaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Denise Girard :

QUE le Conseil des commissaires approuve le projet de contrat de services entre la société Alcan et la Commission scolaire Marie-Victorin;

QUE le directeur général soit autorisé à signer cette entente, une fois que les modalités prévues à l'article 4.1 du contrat auront été convenues.

Le vote est demandé sur la proposition amendée :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

15

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2007

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'a été abordé.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLES AUX COMMISSAIRES

Onze commissaires ont pris la parole.

PAROLES AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS

Les commissaires représentant les parents ont pris la parole.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

La séance prend fin à 22 h 55.

Présidente

Secrétaire générale

